



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## publications

Question écrite n° 36423

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'organisme Eurostat de l'Union européenne chargé de publier toutes les statistiques annuelles en matière, notamment, économique et démographique. En effet, cet organisme a décidé que certaines de leurs publications ne le seront qu'en anglais, comme par exemple « Statistiques en bref ». Il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Attaché à la mise en oeuvre d'un multilinguisme effectif par les institutions et organes de l'Union européenne, le ministre des affaires étrangères et européennes a fait part au directeur général d'Eurostat de la surprise et de l'émotion suscitées par sa décision de ne publier qu'en anglais sa collection « Statistiques en bref ». Dans une lettre en date du 30 mai 2008, le directeur général d'Eurostat explique cette décision : Eurostat a décidé de « dématérialiser, à terme, l'ensemble de ses publications et de multiplier les langues dans lesquelles elles sont disponibles sur son site internet. Ceci se traduit dans un premier temps, par la suppression de la publication simultanée, sur papier, des « statistiques en bref » en trois langues, la traduction depuis leur langue source étant à l'origine d'un retard important. Il est clair toutefois que les versions française et allemande seront affichées, sitôt disponibles, sur le site d'Eurostat ». Eurostat publie un grand nombre d'études statistiques, dont la plupart est destinée à un public de spécialistes. Les publications susceptibles d'intéresser le grand public devraient continuer d'être publiées dans les langues de travail des Institutions européennes. Les autorités françaises se réservent, en tout état de cause, la possibilité, si tel n'était pas le cas, de rappeler cet organisme à ses engagements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36423

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2008, page 10070

**Réponse publiée le :** 31 mars 2009, page 3058